

RÈGLEMENTS DU MARATHON D'ÉCRITURE INTERCOLLÉGIAL

Les personnes qui participent au **Marathon d'écriture intercollégial** s'engagent pour une activité de création littéraire d'une durée de 24 heures.

Chaque personne s'y inscrit librement et s'engage à respecter les consignes et règlements suivants pour contribuer au succès et à la bonne marche de l'événement :

- Un **minimum d'une page complète** d'écriture est exigé **pour chaque période** allouée à l'écriture. Celles et ceux qui auront rempli cette exigence pendant tout le Marathon d'écriture intercollégial recevront un certificat de participation.
- Les textes produits seront rendus publics par le biais du ou des moyens suivants : l'affichage, le travail en ateliers, le parrainage, la lecture publique (facultative).
- Toute l'écriture individuelle se déroule **en silence** pour favoriser l'inspiration.
- Seul le **papier fourni par le cégep** devra se trouver sur les tables pendant le Marathon.
- Toute **écriture doit être lisible et en français**. L'utilisation non abusive de mots empruntés à d'autres langues est cependant acceptée dans la mesure où l'emploi de ces mots est significatif.
- Des dictionnaires et des grammaires sont mis à la disposition des participants.
- Le Marathon d'écriture intercollégial comprend un concours littéraire. La thématique et les critères d'évaluation des textes vous seront communiqués au moment du concours.
- Vous êtes tenus de **participer à toutes les activités du marathon**.